

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Les modalités de versement

En 2022, Soutenez Grenoble INP– Ense³ en nous versant le solde de votre taxe d'apprentissage

À compter du 1^{er} janvier 2020, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie les modalités de collecte et de répartition de la taxe d'apprentissage. En 2022, les entreprises paieront leur taxe d'apprentissage par deux versements :



Période Transitoire concernant la taxe d'apprentissage et la CSA

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la taxe d'apprentissage et la CSA ne sont plus gérées par les Opco, mais par l'Urssaf (via la DSN).

Cependant, ce changement ne s'applique qu'à partir de la taxe d'apprentissage et de la CSA dues depuis le 1^{er} janvier 2022.

Par conséquent, la part principale de la taxe d'apprentissage de l'année 2021 qui reste due au 1^{er} mars 2022 doit toujours être versée aux OPCO. Son solde doit quant à lui être versé directement aux établissements habilités au plus tard le 31 mai 2022.

Vous pouvez effectuer votre versement libératoire par :

➤ Chèque :

- 1) Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de : **Agent comptable de l'Institut polytechnique de Grenoble**
- 2) Complétez et joignez le coupon présent au verso.
- 3) Envoyez votre courrier à l'adresse de l'établissement de formation.

➤ Virement :

- 1) Accédez à notre page internet : <http://ense3.grenoble-inp.fr/fr/entreprises/taxe-d-apprentissage>
- 2) Cliquez sur « **Demande de RIB** » pour accéder à un formulaire. En retour, nous vous ferons parvenir un RIB.
- 3) Lors de la procédure de virement bancaire, indiquez la référence : **Taxe Ense3**.

Informations complémentaires :

Numéro UAI : 038 3396 K

Ecole nationale supérieure de l'énergie l'eau et l'environnement

21 avenue des Martyrs CS 90624

38031 GRENOBLE CEDEX 1

Si vous souhaitez être contacté(e) pour vous accompagner dans la démarche, écrivez-nous à :
Taxe-apprentissage.ense3@grenoble-inp.fr



Coupon à joindre avec votre chèque ou votre virement :

**informations obligatoires*

***Raison sociale :**

***SIRET :**

Téléphone : **Mail*** :

Adresse :

***Code Postal :** ***Ville :**

***Nom et prénom du contact Taxe d'apprentissage :**

Fonction :

Tél (ligne directe) :

Mail :

Montant du versement : €

Modalité de versement (dans le cadre de la situation actuelle, merci de privilégier les virements) :

Si vous souhaitez être contacté(e) pour vous accompagner dans la démarche, écrivez-nous à :
Taxe-apprentissage.ense3@grenoble-inp.fr